

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR25.03PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 1'163'000.- pour la
gestion digitalisée du trafic et le guidage des espaces de stationnement
et le**

**rapport sur le postulat PO24.02PO du 1er février 2024 de Monsieur le
Conseiller communal Loann Gaillard et Madame la Conseillère
communale Sophie Mayor «Pour un système de monitoring des places
de stationnement et de guidage à Yverdon-les-Bains »**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 26 février 2025.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Maria GALLARDO, Aurélie-Maude HOFER, Cécile PLAGELLAT, Loann GAILLARD, Olivier MAIBACH, Laurent VUITHIER et du soussigné, désigné président. Roland VILLARD est absent, non remplacé.

La délégation municipale était composée de Messieurs Christian WEILER, Municipal, Pascal PITTET, Chef de service, Tibor BASCO, Lieutenant de police. Nous les remercions pour la grande qualité de la présentation et des informations reçues.

Le préavis fait suite au postulat PO24.02PO du 1^{er} février 2024 de Monsieur le Conseiller communal Loann GAILLARD (membre de cette commission) et de Madame la conseillère communale Sophie MAYOR.

La présentation PPT nous apprend que nous parlons de la première étape d'un projet en quatre étapes, dont les demandes de crédit feront l'objet de futures demandes de crédit, cette première étape a pour but de monitorer certains parkings de la Ville afin de diriger les voitures vers les places libres. Il est à noter que ce système concerne les parkings publics de plus de 40 places, en sont exclus le parking de la Marive, les parkings privés et la rue de la Plaine, car pas réalisable avec le système prévu.

Les objectifs de ce système sont d'optimiser la gestion des parkings publics, réduire les embouteillages et améliorer l'expérience des usagers.

Les étapes suivantes, bien que ne faisant pas partie de ce préavis nous ont été expliquées avec pour but une amélioration du trafic et de la fluidité à Yverdon-les-Bains.

Les parkings de plus de 40 places sont :

- Pestalozzi/Château
- Ancien-Stand
- Place d'Armes
- Moulins
- Midi
- Abattoirs
- Isles
- Rives du Lac
- Plage
- Patinoire
- Centre funéraire

Plusieurs options de comptage des places :

- Barrières (couteux et complexe)
- Caméra « ciel » (limitation due à la topologie)
- Caméras aux entrées/sorties (solution retenue)

Les caméras aux entrées/sorties ne lisent pas les plaques mais comptent les passages.

Les votations de ce printemps concernant les places de parking au centre-ville ne changent rien au présent préavis, quel que soit le résultat final, il sera de toute façon bénéfique pour la Ville.

Le représentant du postulat PO24.02PO confirme que le postulat répond aux attentes des postulants.

Conclusions :

La qualité de la présentation et l'objectif de ce préavis ont convaincu tous les membres de cette commission et c'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Lionel BILLAUD, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 4 mars 2025